



## Commune de Longèves

MAIRIE DE LONGEVES  
33 rue de Curzay  
17230 LONGEVES

TÉLÉPHONE  
05.46.37.02.31

ADRESSE ÉLECTRONIQUE  
[longeves2@wanadoo.fr](mailto:longeves2@wanadoo.fr)

SITE INTERNET  
[longeves-17.fr](http://longeves-17.fr)

jeudi 15 octobre 2014

Madame, Monsieur, chers parents,

Nous voilà à la fin de la première période de 7 semaines de mise en route des nouveaux rythmes scolaires. Nous commencerons par remercier tous les intervenantes et intervenants qui ont accepté de participer aux activités : ils sont intervenus, et interviendront encore, une ou deux heures par semaine, prenant en charge les groupes d'enfants « colorés » pour l'année entière. Ces 5 groupes (les « Bleus », les « Verts », les « Jaunes », les « Oranges » et les « Rouges ») ont rapidement pris leurs marques, dans la cour à 15h30 puis avec leur intervenant. L'activité n'est bien sûr pas un temps de classe, la journée d'école a pu parfois être fatigante, et il y a parfois eu un peu de dissipation, mais les enfants doivent être remerciés : ils ont participé à la bonne mise en route des activités. A nous tous, parents, mairie, intervenants, et à vous, les enfants, de tout faire pour que les séances se déroulent dans un bon état d'esprit.

La deuxième période va débiter : la commission, comme vous le voyez sur le planning joint, a essayé de proposer de nouvelles activités à chaque groupe, de la Toussaint jusqu'aux vacances de Noël. Cependant, quelques groupes sont impliqués, sous des formes différentes, dans la préparation d'un cocktail d'opéra, à la salle L'Envol, les 18 et 19 décembre prochain : ce sera le point d'orgue de cette fin d'année puisque ce spectacle rassemblera toute l'école et inclura aussi nombre d'enfants ayant participé aux activités périscolaires. Pour cette raison, les « Verts », le « Jaunes », les « Oranges » et les « Rouges » sont contraints de garder leurs activités jusqu'à Noël. Les projets étant « à mi-parcours », il serait évidemment souhaitable que les enfants des groupes concernés poursuivent leurs activités. Et puis il reste suffisamment de période après Noël pour que tous les enfants découvrent toutes les activités proposées.

Les T.A.P de 2<sup>ème</sup> période débiteront bien entendu dès le retour des vacances de Toussaint, le lundi 3 novembre.

.../suite au dos/...



Commune de  
Longèves

MAIRIE DE LONGEVES  
33 rue de Curzay  
17230 LONGEVES

TÉLÉPHONE  
05.46.37.02.31

ADRESSE ÉLECTRONIQUE  
[longeves2@wanadoo.fr](mailto:longeves2@wanadoo.fr)

SITE INTERNET  
[longeves-17.fr](http://longeves-17.fr)

Sans « nouvelle » de votre part, par le petit coupon-réponse joint ci-dessous, nous considérons que votre enfant est inscrit pour la deuxième période en TAP. Vous n'avez donc aucune nouvelle démarche à faire. Cependant, il nous manque encore plusieurs attestations d'assurance : merci de nous les faire parvenir au plus tard le **lundi 3 novembre**.

Surtout, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques : bonnes ou mauvaises, elle nous aideront à améliorer, ensemble, ces TAP pour les enfants de notre commune, dès la rentrée prochaine.

Enfin, si vous avez vous-même envie de créer une activité (jeux divers, initiation à la photo à travers Longèves, danse, chant,...), sur une période (7 semaines), ou plusieurs, n'hésitez surtout pas à nous contacter. Notre souci principal reste la proposition d'activités.

Par ailleurs, nous reconduirons le même fonctionnement de la garderie, que ce soit le mercredi en fin de matinée, ou le vendredi, à partir de 15h30.

A tous les enfants, la commission souhaite de bonnes vacances, reposantes.

La commission «nouveaux rythmes scolaires»,

Sylvie Ferron

Amélie Vanhoutte

Dominique Lecorgne

Nous vous rappelons le numéro dédié au T.A.P :

**Numéro TAP : 06.50.32.97.45**

Comme en première période,

- L'inscription est gratuite
- L'inscription implique la participation obligatoire aux activités du lundi, du mardi et du jeudi
- Le retour des enfants dans la cour de l'école, sous le préau, est obligatoire : il n'est pas possible de récupérer les enfants ni sur le lieu de l'activité, ni sur le chemin du retour vers l'école

coupon-réponse à remettre uniquement si votre enfant abandonne les TAP. Dans les autres cas, l'inscription est automatique

Je, soussigné ..... vous informe que mon enfant .....  
ne participera pas aux TAP de la deuxième période. **Je récupérerai donc mon enfant à 15h30 le lundi, le mardi et le jeudi** jusqu'aux vacances de Noël.

A Longèves, le .....

Signature :

**A remettre impérativement à la mairie avant le 31 octobre 2014**